AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0899
FR0000127771-FS0478

22 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2018, le seuil de 5% de son capital et détenir 47 420 538 actions SOCIETE GENERALE, soit 5,87% de son capital[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**
Détention (effective)	12 670 921	1,57
Détention (par assimilation)	34 749 617	4,30
Total Société Générale	**47 420 538**	**5,87**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE GENERALE hors et sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 16 897 823 actions SOCIETE GENERALE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 14 *calls options listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 277 000 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 42 € et 64 € ;

- 23 *forwards* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 95 125 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 21 décembre 2018 et le 18 décembre 2020 ;

- 20 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 3 110 500 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 36 € et 60 € ;

- 71 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 6 123 498 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 17 décembre 2021 à des prix unitaires par action compris entre 30 € et 48 € ;

- 3 *puts spread OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 4 000 000 actions SOCIETE GENERALE, exerçable jusqu'au 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 46 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 807 917 739 actions.

- *12 puts options listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 3 291 700 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 18 mai 2018 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 28 € et 46 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 17 851 584 actions SOCIETE GENERALE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 715 003 actions SOCIETE GENERALE, exerçable le 18 juillet 2018 ;

- 7 980 actions SOCIETE GENERALE au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 14 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 8 940 843 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 28 septembre 2018 et le 30 septembre 2021 ;

- une position acheteuse sur 1 *future* à dénouement en espèces portant sur 7 800 000 actions SOCIETE GENERALE, exerçable 18 mai 2018 ;

- une position acheteuse sur 9 *forward* à dénouement en espèces portant sur 303 362 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 21 décembre 2018 et le 17 février 2021 ;

- une position acheteuse sur 7 *calls option OTC* à dénouement en espèces portant sur 39 980 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 21 décembre 2018 et 2 mai 2019 à des prix unitaires par action compris entre 41 € et 46 € ;

- une position vendeuse sur 5 *puts option OTC* à dénouement en espèces portant sur 44 180 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 15 juin 2018 et 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 39,64 € et 53,48 € ;

- une position vendeuse sur 8 *put warrant listés* à dénouement en espèces portant sur 236 actions SOCIETE GENERALE, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 25 € et 59,11 €.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir des bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 15 avril 2021, donnant droit à 210 actions SOCIETE GENERALE.
